



## Art. 1 – Organisation

Ces Championnats de France, individuels, se déroulent en trois phases, sauf pour les **Poussins (- 8 ans)** qui ne participent qu'aux deux premières.

A. Il est organisé en 3 phases.

✓ Phase 1 : 3 à 6 journées locales, par district avant le 27 avril 2024 (date limite comprise)

✓ Phase 2 : par région les 3 et/ou 4 mai 2025

✓ Phase 3 : nationale les 5 et/ou 6 juillet 2025

La participation à la phase régionale est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.

Les jeunes inscrits sur les listes ministérielles 2024-2025 ainsi que les jeunes du Pôle et des équipes de France sont qualifiés directement pour la phase nationale, sans obligation de participer aux phases district et région.

Pour tous les joueurs (y compris listés, équipes de France et pôle), **l'inscription administrative et financière se fait auprès des ligues ou CSR.**

B. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

## Art.2 – Les participant(e)s

A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, des catégories JEUNES, licencié(e)s FFBSQ.

B. Les joueurs ou joueuses étranger(e)s licencié(e)s FFBSQ sont autorisé(e)s à participer, sans pouvoir prétendre au titre de Champion de France.

C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.1 de la circulaire des compétitions de la saison 2024/2025 :

[https://www.ffbsq.fr/ffbsq/CNB/circulaire/2025/2024-2025\\_Circulaire-des-Comp%C3%A9titions-Homologu%C3%99es.pdf](https://www.ffbsq.fr/ffbsq/CNB/circulaire/2025/2024-2025_Circulaire-des-Comp%C3%A9titions-Homologu%C3%99es.pdf)

## Art.3 – Engagements

A Phase district (locale) :

Le club fait parvenir à son CSR ou à sa ligue régionale le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.

Les droits d'engagement sont :

✓ Gratuits pour les poussins

✓ De **10 euros maximum** pour les autres participants.

## B- Phase régionale :

Il n'y a pas de droit d'engagement. Seules les parties de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler auprès de la ligue ou du CSR organisateur de cette phase.

**Pour tous les joueurs (y compris listés, équipes de France et pôle) et quelle que soit la phase, l'inscription administrative et financière se fait auprès des ligues ou CSR.**

## Art.4 - Phase district (locale)

- A. Chaque jeune effectue, lors de chaque journée :
- 2 séries non consécutives de 2 parties pour les Poussins
  - 3 séries consécutives ou non de 2 parties pour les Benjamins.
  - 3 (ou 4, au choix des Ligues) séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors.
- B. A l'issue de chaque journée et dans chaque catégorie, des points sont attribués aux participant(e)s suivant le barème ci-dessous.

<b>Place</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Points	80	60	50	46	42	38	34	30

<b>Place</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
Points	28	26	24	22	21	20	19	18

<b>Place</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
Points	17	16	15	14	13	12	11	10

<b>Place</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31 et +</b>	
Points	9	8	7	6	5	4	3	

- C. La Ligue (ou CSR) décide des lieux et établit les horaires avec les centres choisis, en respectant les temps de coupure entre les séries, pour les poussins.
- D. Les joueurs sont classés au cumul des points obtenus au cours de leurs trois meilleures journées. En cas d'égalité, le total des quilles abattues sur ces 3 journées sera déterminant. En cas de nouvelle égalité, la dernière ligne entre les deux joueurs sera déterminante. Les joueurs directement qualifiés à la finale nationale peuvent participer à ses journées locales, mais ils n'apparaîtront pas dans les classements qualificatifs pour la phase régionale.
- E. Pour obtenir une qualification en phase régionale, deux conditions sont à remplir :
- a) Avoir participé à au moins 3 journées locales
  - b) Être classé dans les 60 % des participants aux journées.
- F. A l'issue de l'ensemble des journées et dans chaque catégorie, les titres de Champion et Championne District sont attribués au premier et à la première du classement défini à l'alinéa précédent, dans les Ligues divisées en districts.
- G. Chaque entité régionale doit envoyer au CNB les résultats individuels au fur et à mesure du déroulement des journées ([cnb.resultats@ffbsq.org](mailto:cnb.resultats@ffbsq.org)).

- H. La date limite de transmission de la liste des qualifiés(es) (listes HN, équipes de France et pôle) au CNB ([cts@ffbsq.org](mailto:cts@ffbsq.org)) et à la ligue organisatrice de la phase régionale est impérativement fixée au **22 avril 2025**.

## Art.5 – Phase régionale

- A. Chaque jeune effectue :
- 2 séries non consécutives de 2 parties pour les Poussins
  - 3 séries consécutives ou non de 2 parties pour les Benjamins.
  - 4 séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors

A l'issue de la compétition les titres de Champion Régional et de Championne Régionale sont décernés pour chaque catégorie.

- B. Le nombre de qualifié(e)s par région pour la phase nationale est fonction du nombre de qualifié(e)s pour la phase régionale à l'issue de la phase district/locale. Il est communiqué par le CNB.

	Garçons	Filles
<b>Benjamin(e)s</b>	16	10
<b>Minimes</b>	24	14
<b>Cadet(te)s</b>	32	14
<b>Junior(e)s</b>	32	20

Les joueurs listés, équipes de France et pôle sont à déduire du nombre de qualifiés.

- C. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le/les centres choisis.
- D. Engagement à la compétition : pas de frais d'engagement. Le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,60 € l'unité, est à régler à la ligue (ou CSR).

## Art. 6 - Championnat de France

### A. Lieu : EUROBOWL NANTES SAINT-SEBASTIEN

- B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.

### C. Déroulement :

#### ✓ Qualifications/Éliminatoires :

- 3 séries consécutives de 2 parties pour les Benjamins.
- 4 séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors.

#### ✓ A l'issue des éliminatoires :

- Catégorie Benjamin : les 6 premières filles et les 10 premiers garçons sont qualifiés pour la phase finale.
- Autres catégories, le nombre de qualifiés est :

	Garçons	Filles
<b>Minimes</b>	10	8
<b>Cadet(te)s</b>	12	8
<b>Junior(e)s</b>	12	10



- ✓ **Demi-finale** : Les scores des qualifications seront conservés.  
2 séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors

Les 6 premier(e)s de chaque catégorie sont qualifiées pour la finale.

- ✓ **Finale** : Les scores des qualifications et de la demi-finale sont cumulés et conservés.
  - Les benjamins joueront 3 séries consécutives de 2 parties.
  - Les Minimes, Cadets et Juniors jouent une finale « Round Robin » (20 quilles de bonification par match gagné et 10 quilles en cas d'égalité).

Un classement par catégorie sera établi à l'issue de la finale :

- Benjamine, benjamin
- Minime filles, minime garçons
- Cadette, cadet
- Juniore, Junior

D. Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés dans chaque catégorie.

E. Forfaits, repêchage :

- ✓ Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui repêche dans l'ordre du classement régional **jusqu'au 24 juin 2025 au soir**.  
Au-delà de cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui composent la région du lieu de la finale nationale.

## Art. 7 - Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Rappel : Tenue de jeu Livre II Sportif-Article 17

## ANNEXE

Liste des jeunes figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau **de novembre 2024** :

**A METTRE EN JOUR EN NOVEMBRE 2024**